



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 24 -11- 2004

Monsieur Josep BORRELL FONTELLES
Président du Parlement européen
aux bons soins de Monsieur Harald RØMER
Secrétaire général adjoint
Plateau du Kirchberg
L - 2929 LUXEMBOURG

SSS4/13705

Monsieur le Président,

Le Conseil a consulté le Parlement européen, par lettre en date du 25 février 2004, sur une **proposition de règlement du Conseil établissant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports des citoyens de l'UE** [réf. 2004/0039 (CNS)].

Le Conseil, tout en attendant l'avis du Parlement européen en la matière, est parvenu à une approche générale concernant cette proposition. Dans ce contexte et dans un esprit de bonne coopération interinstitutionnelle, je vous fais parvenir ci-joint le texte de l'approche retenue par le Conseil (doc. 15139/04). Le Parlement européen, lors de ses délibérations, pourrait prendre en compte cette position.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que, conformément à sa déclaration sur la lutte contre le terrorisme adoptée lors de sa réunion des 25/26 mars 2004, le Conseil européen a chargé "**le Conseil d'adopter d'ici la fin de 2004 les propositions de la Commission portant sur l'incorporation d'éléments biométriques dans les passeports et les visas en vue de la mise au point des spécifications techniques que la Commission doit adopter dans le même délai**".

Par conséquent, le Conseil attacherait du prix à ce que le Parlement européen veuille bien rendre son avis dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire général/Haut représentant

Jean-Claude PIRIS
Directeur général du Service juridique

Annexe
doc. 15139/04